CCAS d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tel : 03.21.61.39.72

DCA 26.04.04

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 septembre 2026

Date de convocation : le 23 septembre 2026

Votes pour : **13**
Vote contre **: 0**
Abstention : **0**

Objet : Recrutement de saisonniers

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Président.

Etaient présents : MM David THELLIER – Éric HEUGUE – Gérard CORRIETTE - Didier MARLES – Mmes Stéphanie DELMARE - Dorothée CHAVATTE – Laurie LECRINIER - Véronique LUPART – Anne VENEL- Sylviane MOILLET CARRE - Cathy MORIN – Madame Micheline DAUTRICHE - Marie-Andrée PAYELLE formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : M. Laurent DANEL - Mme Caroline LEMAITRE CARON

Madame Stéphanie DELMARE est nommée secrétaire.

****

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L.332-23 (2°),

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique,

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité en juillet 2027 et en août 2027 pour faire face au surcroît de travail durant cette période car celle-ci correspond essentiellement à la période estivale des congés payés.

.../...

CCAS d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél : 03.21.61.39.72

Il est donc proposé de créer :

- Deux emplois non permanents d'adjoints techniques pour un accroissement saisonnier d'activité en juillet 2027 et de rémunérer ces deux agents à l'indice brut 367 sur la base de 35 heures par semaine.

- Deux emplois non permanents d'adjoints techniques pour un accroissement saisonnier d'activité en août 2027 et de rémunérer ces deux agents à l'indice brut 367 sur la base de 35 heures par semaine.

Il précise que l'indice de traitement de ces agents sera revalorisé automatiquement dès l'évolution des textes.
Le Conseil d'Administration, après délibération, émet un avis favorable sur la proposition de Monsieur le Président du C.C.A.S pour la création de deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité en juillet 2027 et la création de deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité en août 2027 et précise que l'indice de traitement de ces agents sera revalorisé automatiquement dès l'évolution des textes.

Délibération affichée le 12 OCT. 2026 , article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifiée exécutoire compte-tenu
De la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique
le 12 OCT. 2026
Le Président,

C.C.A.S Section d'Isbergues

David THELLIER